

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 06/05/2023 au 07/05/2023	
INTITULE DE L'ACTION : inauguration buvette ouvert à tous			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement (Association USPRT)	134€
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	550€		
Achat de fournitures (à détailler) (3)		Autres financements Don privé	300€
DJ	564€		
Tracts, affiches	20€		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1000€
Divers-Préstation	300€		
Personnel bénévole 8 pers x 8H x 12,00€/heure	768€	Bénévolat	768€
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2202€		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2202€	TOTAL	2202€

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.